



Discours de François Scheefer, président de l'association « J'aime mes 2 Parents »

Cette année 2021 aura profondément marqué les esprits de par son lot de douleurs et de souffrances ressenties par tant de parents démunis, de grands-parents tout autant démunis et d'enfants profondément meurtris par l'exclusion parentale s'accompagnant le plus souvent d'emprise et de profondes manipulations psychologiques les plus perverses endurées.

Parents et grands-parents injustement écartés de la vie de leurs enfants, de leurs petits-enfants, ne savent plus que faire pour renouer le lien avec eux, enfants embastillés et manipulés, englués par un conflit de loyauté qui les dépasse tant.

Et ce ne sont pas des déclarations incohérentes formulées suite à la publication, le 27 octobre dernier, du premier rapport de la Commission indépendante contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) qui viendront calmer les esprits.

Oui, l'inceste doit être combattu coûte que coûte, mais non l'aliénation parentale n'a rien à voir à cela et cette violence psychologique existe bel et bien, hélas. Mal compris chez nous, ce terme avant tout anglo-saxon, nécessiterait peut-être une autre appellation ce que, par exemple, d'autres pays nomment aujourd'hui déjà le phénomène de « parentectomie ».

Mais peu importe, à ce jour, le terme employé, les faits sont bel et bien là et les violences psychologiques qui en découlent sont bel et bien présentes, à commencer pour l'enfant qui les subit et le parent qui en est à l'origine est autant homme que femme...

Ce n'est ni une question de genre ni question de classe sociale.

Par contre, c'est bel et bien l'enfant qui en souffre le plus.

En cette journée internationale de l'Enfance et des Droits de l'Enfant, on a bien du mal à imaginer à quel point certains de leurs droits fondamentaux sont bafoués au quotidien.

On a bien du mal à imaginer que l'enfant ne puisse pas maintenir le droit, pourtant essentiel, à entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, mais aussi avec tous ses ascendants, malgré la séparation ou le divorce des parents et, pourtant, il en va ainsi...

Près d'un enfant sur trois en France ne voit plus du tout l'un des deux parents ou sinon une fois par an, au grand maximum deux fois par an.

L'enfant doit pouvoir bénéficier de ses deux parents qui ont et qui conservent, malgré la séparation, une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement.

Et pourtant dans bien des cas, l'un des deux parents en est empêché parce que l'autre parent en a décidé ainsi, au cœur même d'une séparation hautement conflictuelle et que tous les coups sont permis pour éradiquer cet autre parent de la vie de l'enfant.

Ainsi, c'est au quotidien que la convention internationale des droits de l'Enfant, à commencer par ses articles 9 et 18, apparaît comme étant bafouée, reléguée, à tort, aux oubliettes.

Et malheureusement, les services de l'Etat ne sont, à ce jour, toujours pas en capacité d'y remédier et même d'appliquer, d'ores et déjà, la loi en vigueur, mais également de venir mettre en place les procédures nécessaires afin de contrer de tels manquements s'accompagnant le plus souvent d'abus psychologiques graves imposés à l'enfant.

L'enfant est alors devenu un pion sur l'échiquier d'une guerre sans merci où il se retrouve ainsi piégé par un parent possessif souvent manipulateur et même toxique qui transforme l'enfant en soldat soudainement chargé de haïr son autre parent et la famille qui va avec.

Peu importe si l'enfant aime ses deux parents, s'il affectionne ses deux familles, il n'a plus de choix possible et doit alors se soumettre et obéir au parent aliénant. Et la justice, globalement démunie et désorganisée, n'apporte aucune solution et même pire, aggrave, dans bien des cas, la situation.

Cette année 2021 a profondément marqué les esprits de par la détresse de tant de parents et collatéralement de grands-parents qui ne savent plus que faire pour renouer le lien avec leurs enfants, leurs petits-enfants, alors que dans le même temps, d'autres pays, y compris en Europe, semblent en passe de réussir, ou sont tout au moins sur la voie d'y parvenir après avoir réussi à se remettre en question, à se former et à réformer comme il se doit tout ce qui touche à l'enfant et ses fondamentaux et à une justice familiale plus attentive et mieux préparée.

Les terribles effets psychologiques liés à la Covid-19 ont accentué les drames familiaux et les dégâts psychiques sur l'enfant, mais aussi la détresse des adultes qui entourent l'enfant.

La désorganisation, le manque de rigueur et de moyens en terme de justice familiale, tout comme la « déprofessionnalisation » d'un certain nombre de services supposés venir en aide à de telles victimes, accentuent plus encore la gravité de la situation et l'absence d'une réelle action de lutte contre les violences psychologiques subies par l'enfant, au détriment d'autres mesures issues généralement du lobbying ou du buzz médiatique, est inadmissible.

Oui, l'emprise psychologique est un abus. Certes, elle ne se voit pas au premier coup d'œil, elle ne s'entend pas, mais elle est redoutable et les dégâts occasionnés sont considérables.

Or, si ces conflits familiaux intensifiés par l'exclusion et les violences psychologiques endurées, en premier lieu par les enfants, puis par les adultes victimes d'une exclusion sans nom, à la fois injuste et inhumaine, nul ne peut et ne pourra s'étonner que de telles violences psychologiques subies, n'étant pas traitées comme il se doit, de bout en bout, il en résulte alors et immanquablement le fait que la société entre, si ce n'est pas déjà fait, dans un cercle vicieux qui viendra par conséquent auto-entretenir la violence en tout genre, impliquant de graves dérives et déviances, tout comme la perte des repères pourtant essentiels à notre jeunesse et un esprit de famille en haute voie de disparition...

Dans ces conditions, l'association « *J'aime mes 2 Parents* », vient, une fois de plus, tirer la sonnette d'alarme et vient demander à toutes les personnes croyant aux valeurs de notre pays, souvent apparenté au berceau des droits de l'Homme et donc de l'enfant, de prendre leur courage à deux mains et de tout mettre en œuvre pour que de telles situations ne puissent davantage se propager, se poursuivre et à terme persister.

Chacune et chacun se doit de se comporter en citoyen responsable croyant aux valeurs humaines et à ses principes édictés au sein des conventions internationales, telles que celle des Droits de l'Homme ou bien encore celle des Droits de l'Enfant dont c'est le 32^{ème} anniversaire aujourd'hui.

Nos législateurs, nos décideurs ne devraient jamais le perdre de vue et par conséquent œuvrer sans délai pour que l'exclusion parentale et toutes les violences psychologiques subies lors des séparations parentales ultra-conflictuelles ne puissent davantage se maintenir et que chaque enfant victime de violences psychologiques et de phénomènes d'emprise soit rapidement pris en charge, accompagné et aidé afin qu'il puisse retrouver, aussi vite que possible, ses repères et ses racines parentales, ayant bien entendu le droit le plus absolu d'aimer indépendamment ses deux parents, ses deux familles.

J'ose croire, j'ose espérer que la France ne faillira pas à sa noble mission de protéger l'ensemble de ses citoyens, à commencer par les plus jeunes et par conséquent les plus fragiles mais aussi l'un des fondamentaux de notre société, à savoir celui de la famille, celui des familles et leurs valeurs.

La famille, ou plutôt les familles, aussi multiples et différentes soient-elles aujourd'hui, s'organise(nt) généralement autour de l'enfant. Or, n'oublions jamais que l'enfant a besoin de ses deux parents pour se développer au mieux.

La coparentalité est nécessaire à la construction de la vie de l'enfant, tout comme l'arbre est nécessaire à la construction de la vie sur Terre. Elle s'apparente à un puissant et réel symbole, par excellence, de la vie en perpétuelle évolution.

L'arbre, symbole de vie, demeure un élément essentiel au quotidien de la société humaine et de son cadre de vie.

Il joue un rôle déterminant pour la survie de l'humanité ; la famille s'apparente au berceau de la vie, à la base de la société, où les individus se rencontrent avec leur histoire et leur désir commun de devenir parent.

A travers les trajectoires familiales devenues multiples, la coparentalité doit se maintenir, bien au-delà de la séparation parentale et des possibles conflits et ainsi survivre, afin de permettre à l'enfant de se construire au côté de ses parents, figures d'attachement et de sentiments, d'éducation, d'accompagnement et de valeurs, entourés également des autres membres familiaux.

L'arbre de la coparentalité, planté aujourd'hui, doit le rappeler à chaque instant...

Tout comme l'enfant, l'arbre a besoin de son entourage, il s'en nourrit.

Que vive la coparentalité !

Que l'enfant puisse s'épanouir, grandir et s'en nourrir...

Alors, non à l'exclusion parentale, non aux violences psychologiques afin de s'approprier l'enfant en plein conflit parental. Mais oui à la protection effective de l'enfant et de son droit fondamental à pouvoir maintenir le lien, aimer et vivre avec ses parents, ses ascendants.

Oui à la coparentalité !

A Hellemmes, le samedi 20 novembre 2021,

Dans le cadre de la 68^{ème} journée internationale de l'Enfance
et la 32^{ème} journée internationale des Droits de l'Enfant

François Scheefer,

Président de l'association « J'aime mes 2 Parents »

<http://jm2p.e-monsite.com>

<https://www.facebook.com/jaimemes2parents>

JM2P@outlook.fr

07 62 19 18 24 (Répondeur 24h/24)

Association régie par la loi de 1901

**J'aime
mes 2
Parents**



**L'ASSOCIATION CONTRE L'ALIENATION PARENTALE
"Chaque enfant a droit et a besoin de ses 2 Parents"**